



## Études canadiennes / Canadian Studies

Revue interdisciplinaire des études canadiennes en  
France

73 | 2012

Mutations et Rupture au Canada

---

# La chasse au phoque : entre information et désinformation

Pierre-Alexandre Beylier

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/eccs/293>

DOI : 10.4000/eccs.293

ISSN : 2429-4667

### Éditeur

Association française des études canadiennes (AFEC)

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2012

Pagination : 91-108

ISSN : 0153-1700

### Référence électronique

Pierre-Alexandre Beylier, « La chasse au phoque : entre information et désinformation », *Études canadiennes / Canadian Studies* [En ligne], 73 | 2012, mis en ligne le 01 décembre 2014, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/eccs/293> ; DOI : 10.4000/eccs.293

---

AFEC

# LA CHASSE AU PHOQUE : ENTRE INFORMATION ET DÉSINFORMATION

**Pierre-Alexandre BEYLIER**

Université Paris 3 – Sorbonne Nouvelle

Souvent méconnue en Europe, la chasse au phoque canadienne bénéficie d'un éclairage médiatique à sens unique, à travers les nombreuses campagnes des groupes de protection des animaux qui appellent à l'abolition d'une pratique qu'ils considèrent comme cruelle. Pourtant, derrière ce discours, se cachent des faits et des études scientifiques qui montrent que le sujet est loin d'être noir ou blanc et qu'il fait l'objet d'une importante opération de désinformation destinée à peindre la chasse au phoque comme un « massacre inhumain ».

*In Europe, the Canadian commercial seal hunt is the target of countless campaigns the aim of which is to put an end to a practice that animalist groups consider to be "inhumane". However, behind this rhetoric, there are scientific facts and analyses that show that the topic is more complicated than that. A lot of misconceptions and misinformation are broadcast to paint the portrait of a practice as a cruel slaughter.*

Pratique traditionnelle ancrée dans la culture des populations autochtones, la chasse au phoque s'est développée en Amérique du Nord à des fins commerciales dès le début du XVIII<sup>ème</sup> siècle et a pris un essor considérable au cours des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle, avant de faire l'objet de très vives critiques à partir des années 1970. Si le sujet peut paraître de prime abord original et périphérique, il n'en revêt pas moins une importance actuelle toute particulière pour le Canada, notamment depuis que l'Union Européenne a adopté un règlement interdisant le commerce des produits issus du phoque en mai 2009. L'interdiction a fermé l'un des marchés les plus importants de l'industrie du phoque, tout en entachant d'autre part l'image du pays sur la scène internationale. Mais le boycott a avant tout ravivé le débat autour de la chasse en le plaçant à la croisée des chemins de deux argumentaires opposés. D'un côté les associations de protection des animaux ainsi que certaines personnalités du show business – de Alain Delon à Pamela Anderson – se sont fait les détracteurs de cette pratique, dénonçant sa cruauté et son inutilité, et de l'autre côté, le gouvernement canadien ainsi que la classe politique canadienne dans sa quasi-totalité se sont lancés dans sa défense, arguant qu'il s'agit d'une pratique bien encadrée et strictement réglementée. Deux rhétoriques antagonistes se sont donc développées autour de la chasse au phoque, qui s'apparentent toutes deux à des opérations de communication. Mais derrière ces discours se cachent des éléments criblés de désinformation et de distorsions.

Je me propose donc d'analyser et de confronter ces deux argumentaires, afin de mettre en évidence les stratégies qui les sous-tendent et

d'analyser les portraits que chacun brosse de la chasse au phoque. Le but ultime sera de tenter d'avoir une approche aussi globale et objective que possible, afin de saisir les réels enjeux qui se cachent derrière cette pratique.

Quelques faits :

- 2 types de chasse: chasse commerciale et chasse de subsistance.
- 3 espèces de phoques chassées pour le commerce : le phoque du Groenland, le phoque gris et le phoque à capuchon.
- 2 zones de chasse : 30 % dans Golfe du Saint Laurent et 70% sur le Front (Terre-Neuve et Labrador).
- Saison de chasse : de fin mars à mi-mai.
- Taille du troupeau : 9,1 millions de phoques du Groenland, 600 000 phoques à capuchon et 348 900 phoques gris.
- Total autorisé des captures en 2011: 400 000 phoques du Groenland, 8 200 phoques à capuchons et 50 000 phoques gris.
- 12 500 permis délivrés en 2010.
- Armes utilisées : *hakapik*, gourdin, armes à feu, fusils.
- Chasse réglementée par le Règlement sur les Mammifères Marins (2006).
- Méthode d'abattage en 3 étapes : frappe, vérification et saignée (depuis 2009).

Source : Ministère Pêches et Océans

### ***La chasse au phoque, entre deux argumentaires antithétiques***

Inaugurée en 1976 par le fameux appel lancé par Brigitte Bardot en faveur de la protection des bébés phoques et par son voyage au Canada, l'année suivante, où elle posa sur la banquise en compagnie d'un blanchon, la contestation contre ce que d'aucuns considèrent comme un « massacre » a fait couler beaucoup d'encre de par le monde et a alimenté de nombreuses campagnes de sensibilisation en vue d'abolir cette pratique. Depuis, ce qui est devenu un véritable combat a été repris par de nombreuses associations qui n'ont de cesse de dénoncer la chasse au phoque et dont les plus actives sont l'*International Fund for Animal Welfare* (IFAW), la *United States Humane Society* et la Fondation Brigitte Bardot, pour ne citer qu'elles. Sous-tendu par des valeurs d'éthique et de bien-être animal, leur argumentaire s'articule autour de plusieurs points – il s'agit d'une pratique qui est cruelle, inutile, qui met en danger l'équilibre écologique et dont l'encadrement et la gestion sont insuffisants – et suit une stratégie visant à rétablir la vérité et dénoncer la fiction qui entoure l'activité, au profit des faits (FINK 2009 : 4). Le combat est

## LA CHASSE AU PHOQUE : ENTRE INFORMATION ET DÉSINFORMATION

par ailleurs nourri par la notion de bien-être animal qui émerge dans la même période, avec notamment, en France, la présentation en 1976, devant l'Assemblée Nationale, par la Présidente de la SPA Jacqueline Thôme-Patenôtre d'une « charte de l'animal ».

Au centre du discours visant à mettre fin à cette activité, leur premier argument est donc qu'il s'agit d'une pratique cruelle (*inhumane*) qui, de part sa dimension compétitive, causerait des souffrances à l'animal et irait à l'encontre du bien-être animal. Voulant tuer le plus grand nombre de phoques en un minimum de temps, les chasseurs ne les frapperaient pas de façon efficace de sorte à provoquer un état d'inconscience permanente. Les associations dénoncent donc certaines pratiques qui auraient lieu comme écorcher un phoque vivant, l'empaler alors qu'il est encore conscient ou le laisser agoniser sur la banquise. Selon elles, les chasseurs ne respectent pas les réglementations en n'effectuant notamment pas la vérification imposée par le *Règlement des Mammifères Marins* dans l'abattage en trois étapes (FINK 2009 : 6).

Pour les groupes de protection des animaux, le problème de la cruauté de la chasse est en partie dû au manque d'encadrement et de surveillance de la part du gouvernement canadien. D'une part, le gouvernement, ne réglementerait pas assez cette activité pour la rendre moins cruelle et d'autre part, il ne « voudrait » et ne « pourrait » rien faire pour appliquer la loi, ce qui mènerait à un grand nombre d'infractions. En outre, en raison de l'environnement où s'effectue la chasse au phoque et du grand nombre de bateaux éparpillés sur une grande surface, les pouvoirs publics n'auraient pas les moyens nécessaires de contrôler de façon optimale ce qui se passe sur la banquise. Le Ministère des Pêches et Océans disposerait selon IFAW de 3 hélicoptères pour surveiller les 1800 bateaux de pêches, couvrant ainsi seulement 1,3 % du total des bateaux, ce que l'organisme juge comme insuffisant (FINK 2009 : 12-14).

Le troisième argument repris de façon unanime par toutes les associations, que ce soit la Fondation Brigitte Bardot, Greenpeace ou IFAW est le fait que la chasse au phoque n'est pas une activité durable : « *The current level of hunting is biologically unsustainable. Since 2000, the Canadian government has been deliberately setting Total Allowable Catches (TACs) at levels that will cause the harp seal population to decline.* » (FINK 2007 : 25). Même si les espèces chassées ne sont pas en voie d'extinction, l'activité mettrait en danger les populations de phoque, à moyen terme, notamment en raison du réchauffement climatique, qui altère leur habitat et engendre des taux de mortalité élevés chez les bébés phoques. Toutes les associations mettent en cause la gestion que fait le gouvernement de la chasse au phoque, qui selon elles, ne suit pas un principe de précaution. Les quotas instaurés chaque année seraient trop élevés et ne prendraient pas en compte certains paramètres liés au

réchauffement climatique, ce qui mettrait ainsi en danger la stabilité du troupeau. Ils souhaiteraient au contraire qu'un principe de précaution dirige la gestion (FINK et MARIE 2011).

Enfin, pour appeler à l'abolition de cette pratique, le dernier point de leur argumentaire concerne la dimension économique de la chasse. Si pour la Fondation Brigitte Bardot, il s'agit d'une économie « négative » (MARIE 2011), IFAW considère quant à elle que c'est une industrie à la fois inutile et sur le déclin. Pourvoyeuse en grande partie de peaux et de fourrures, la chasse au phoque peine selon l'association, à se diversifier et à exporter les autres parties du phoque, à savoir les graisses et la viande. En outre, de part l'extrême volatilité des prix et la chute de la demande, l'industrie du phoque a vu la valeur de ses exportations diminuer au cours des dernières années. Par conséquent, autant du point de vue de l'économie des provinces que de celui des chasseurs – qui selon l'association ne retirent de cette activité que 5% à 10% de leur revenu annuel – la chasse au phoque représente une activité qui n'est pas rentable et qui pourrait être facilement remplacée par une autre (IFAW 2009 : 18-17).

Si en Europe nous sommes exposés de façon importante et presque exclusive à l'argumentaire de ces associations de protection des animaux qui condamnent la chasse au phoque, il existe aussi un discours opposé qui se pose en défenseur de cette pratique. En effet, le spectre de l'adoption de la part de l'Union Européenne d'un boycott des produits du phoque a engendré une vive réaction de la part du gouvernement canadien qui a mis en place un véritable arsenal argumentatif. Pilier de cet arsenal, le Ministère des Pêches et Océans (MPO) est le moteur d'une opération de communication de défense de la chasse au phoque à travers son site internet qui met en exergue certains faits scientifiques qui expliquent de façon détaillée le déroulement et la gestion de la chasse, afin de briser ce que le gouvernement considère comme des « mythes », perpétués par les organisations de protection des animaux. Plusieurs hommes et femmes politiques sont par ailleurs très actifs dans la défense de la chasse au phoque à l'instar de l'ancienne Gouverneur-Général Michaëlle Jean qui en 2009 a apporté son soutien aux chasseurs en se faisant prendre en photo en train de manger un morceau de phoque lors d'un voyage dans le Grand Nord, ainsi que l'Honorable Céline Hervieux-Payette, une sénatrice qui n'a de cesse de promouvoir cette activité qu'elle considère comme faisant partie du mode de vie des autochtones et des communautés de chasseurs.

Dans cette opération de démythification, le gouvernement reprend point par point ce qu'il considère être une série d'idées reçues qu'il va réfuter sur une page qu'il intitule « la chasse au phoque au Canada – mythes et

réalités<sup>1</sup> » et apporte de nombreuses informations dans une foire aux questions qui complète le premier argumentaire.

Faisant écho à l'un des fers de lance des associations de protection des animaux, le premier thème abordé est la gestion qu'il fait de l'espèce. A la critique souvent formulée, « la chasse au phoque n'est pas une activité durable et met en danger la population du phoque du Groenland », le MPO répond qu'ayant quadruplé depuis les années 1970, pour atteindre un record de 9 millions d'individus estimés en 2010, l'espèce se porterait très bien et ne serait plus menacée d'extinction. Il défend donc la gestion qu'il fait du troupeau et certifie que « le PMO fixe les quotas de manière à assurer la santé et l'abondance des troupeaux de phoques » (PMO 2011).

Le second mythe auquel s'attaque le gouvernement canadien est celui de la non-viabilité de l'industrie du phoque. Selon le gouvernement, l'activité apporte une « importante contribution » au revenu annuel des communautés de chasseurs vivant aux îles de la Madeleine ainsi qu'à Terre Neuve et Labrador, chasseurs – contribution qui peut atteindre 35% de leur revenu annuel. A côté des 6 000 personnes qui bénéficient d'un emploi à temps partiel grâce à l'industrie du phoque, les retombées secondaires pour les collectivités littorales seraient importantes, ce qui permettrait d'endiguer l'immigration vers les grands centres urbains dans des communautés où les perspectives d'emploi sont limitées. En outre, afin de démontrer la soi-disant viabilité de la chasse, le Ministère insiste sur les divers marchés que les produits du phoque peuvent fournir. Au-delà de la fourrure, l'huile, riche en Omega-3, est conditionnée sous forme de gélules et peut offrir des débouchés d'exploitation nouveaux, de même que la viande, à des fins de consommation animale et humaine. Enfin, des recherches auraient été menées sur la possible utilisation des valves cardiaques du phoque dans les chirurgies de cœur chez l'Homme (PMO 2011). Pour reprendre les propos de la Sénatrice Céline Hervieux-Payette lors d'un entretien, l'approche du Canada serait « civilisée » car il n'y aurait pas de gaspillage, toutes les parties de l'animal étant récupérées, contrairement à la Californie, où la chasse a été récemment légalisée pour protéger les stocks de saumons et où les phoques sont tués et brûlés sans aucune récupération<sup>2</sup>.

Ensuite, pour répondre à la critique selon laquelle la surveillance de la chasse au phoque est « approximative » et que les infractions ne sont pas pénalisées, le Ministère liste les différents moyens de surveillance à sa disposition – surveillance aérienne, systèmes de contrôle des navires par

---

<sup>1</sup> ANONYME, « la chasse au phoque au Canada – mythes et réalités<sup>1</sup> », *Pêches et Océans Canada*, <<http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/seal-phoque/myth-fra.htm>> (dernière consultation, 12 octobre 2012).

<sup>2</sup> Entretien avec l'Honorable Céline Hervieux-Payette, Sénatrice, 2 juin 2011.

satellite, patrouilles et inspections en mer ainsi que sur les quais, etc... Il certifie par ailleurs que les « infractions sont prises au sérieux » et que les conséquences peuvent être des amendes, l'invalidation des permis et la saisie des prises, des engins de chasse, des bateaux et des permis. Il donne aussi l'exemple d'un chasseur ayant reçu une amende de 25 000 dollars et une interdiction de participer aux premiers jours de chasse, les plus lucratifs (PMO 2011). A travers la description de ses actions, le Ministère souhaite donc accréditer son rôle dans l'encadrement de la chasse au phoque et dans l'application de la loi.

Enfin, l'essentiel de l'argumentaire – que le texte ministériel réserve pour la fin, mais sur lequel on insiste fortement – est le caractère dépourvu de cruauté (*humane*) de la chasse. Le ministère conteste les informations selon lesquelles des phoques seraient écorchés vivants, tout en indiquant que l'abattage à l'*hakupik* serait moins cruel – s'il est correctement effectué – que les méthodes d'abattage utilisées dans les abattoirs commerciaux. La source insiste par ailleurs sur les modifications apportées en 2009 au *Règlement sur les Mammifères Marins* (RMM) qui, en instaurant une méthode d'abattage en trois étapes, améliore la dimension dépourvue de cruauté de la chasse et lui enlève son caractère cruel. La source ministérielle se termine en insistant sur un chiffre selon lequel 98,5% des phoques auraient été chassés en 2009 conformément à ce règlement, d'après les observateurs du Ministère, tout en soulignant le « professionnalisme très élevé » des chasseurs (PMO 2011).

Pour répondre aux critiques qui fusent de la part des associations de protection des animaux, le gouvernement canadien met donc en place tout un argumentaire factuel dont la stratégie est de présenter des faits opposés à des idées préconçues, considérées souvent comme fausses. Estimant que la chasse au phoque fait l'objet d'une vaste opération de désinformation de la part de ces associations, le gouvernement développe un plaidoyer qui vise à démythifier une pratique selon lui méconnue du public et bénéficiant d'une image négative.

Finalement, c'est une véritable joute argumentative qui se met en place entre les associations de protection des animaux et le gouvernement canadien, qui développent deux discours antithétiques pour et contre la chasse au phoque et peignent deux portraits d'une même réalité aux antipodes l'un de l'autre. Mais ce qui est intéressant de voir c'est que ces deux argumentaires s'affrontent sur le même plan et parfois même utilisent les mêmes rapports scientifiques. Le gouvernement affirme une chose et les associations prennent le contre pied, les deux s'accusant mutuellement de désinformation et de manipulation. A partir de là, il est difficile d'avoir une vision éclairée et objective, et encore moins de savoir où se trouve la vérité dans ces affirmations antagonistes. Aussi est-il

## LA CHASSE AU PHOQUE : ENTRE INFORMATION ET DÉSINFORMATION

nécessaire d'adopter une approche davantage scientifique afin de confronter ces deux rhétoriques et de les articuler l'une par rapport à l'autre.

### *L'œil scientifique*

Étant donné le débat médiatique croissant autour de la chasse au phoque, de nombreux rapports de vétérinaires et de biologistes ont été publiés depuis une dizaine d'années afin d'analyser le caractère dépourvu de cruauté ainsi que la durabilité de la chasse au phoque. De façon surprenante, bien que sous-tendus par les motivations différentes et arrivant à des conclusions opposées, les deux argumentaires s'appuient en grande partie sur les mêmes données et les mêmes rapports scientifiques.

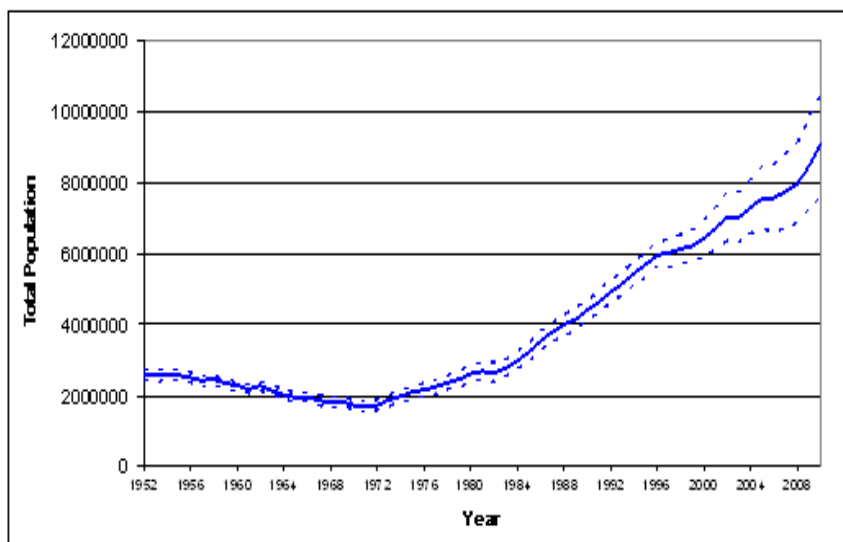
Tout d'abord, en ce qui concerne la controverse autour de la durabilité de la gestion de la chasse au phoque, le Ministère des Pêches et Océans suit depuis 2003 une gestion des pêches fondée sur les objectifs (GPFO) avec des points de références préétablis – 70%, 50% et 30% de la population totale – qui déclenchent des actions de gestion spécifiques – respectivement mesures souples au-dessus de 70%, sévères entre 50% et 70%, très sévères entre 30% et 50% et fermeture de la chasse en dessous de 30% (PMO 2011 : 18-19). Si les estimations du troupeau sont contestées, c'est bien au moyen d'une méthode scientifique et d'une approche préventive qu'elles sont calculées. Basé sur une étude extensive utilisant à la fois des décomptes visuels et des photographies, le modèle prend en compte des paramètres connexes tels que les prises de l'année précédente, les animaux perdus (*struck and lost*), les taux de fertilité fluctuants ainsi que la mortalité des petits phoques due aux mauvaises conditions de glaces. À partir de là, plusieurs estimations de la population sont faites – à la fois de la mise à bas des petits et de la taille totale du troupeau. Pour 2008 par exemple, la mise à bas de petits a été estimée entre 1 et 1,6 million et la taille totale du groupe des phoques du Groenland pour 2010 entre 8,6 et 9,6 millions (HAMMILL 2010 : 3-11). Un chiffre qui a donc été multiplié par 4,5 depuis les années 1970 et n'a fait que croître depuis.

À partir de ce modèle, les scientifiques calculent des quotas, valables pour une période de trois ans, et incluent à la fois une supposition selon laquelle 30% des petits se noieront avant le début de la saison de chasse ainsi qu'un éventuel dépassement de 15% du quota, le tout en prenant garde à ne pas réduire la taille du troupeau en dessous de 70% de sa taille maximum – soit 9,6 millions. Comme me l'a confié un scientifique de Pêches et Océans en 2011, la chasse au phoque est la « pêcherie la mieux gérée au monde. » Contrairement à ce que certaines associations soutiennent – que ce soit IFAW qui considère que ce sont les politiques qui fixent les quotas annuels, ou Greenpeace qui estime que la science n'est pas incluse dans le plan de gestion – ce sont des



scientifiques qui se cachent derrière la gestion de la chasse au phoque et il s'agit bien d'une approche qui suit le principe de précaution et qui prend en compte différents paramètres dont le réchauffement climatique et les conséquences qu'il engendre en termes de mortalité. De plus, ce modèle est soutenu par le *World Conservation Trust* ainsi que par WWF car il permet d'éviter la surexploitation de la population de phoque tout en garantissant la durabilité des activités de chasse à long terme (PRAXIS 2005 : 68).

### Estimations de la population totale de phoques du Groenland de l'Atlantique Nord-Ouest de 1952 à 2010



(Source : DFO)

Le débat autour du caractère cruel de la chasse a quant à lui, engendré un nombre important d'études sur la question parmi lesquelles une enquête menée en 2007 par la *European Food Safety Authority* ainsi qu'un rapport rédigé en 2005 par l'*Independant Veterinarian Working Group on Harp Seals (IVWG)*, composés, comme son nom l'indique de vétérinaires indépendants, qui constituent avec l'article d'un autre groupe de vétérinaire *Animal Welfare and the Harp Seal Hunt in Atlantic Canada*, les clés de voûte des deux argumentaires. Tout d'abord tous s'accordent pour dire qu'il est difficile de jauger le caractère cruel de la chasse ainsi que d'évaluer si les pratiques sont

## LA CHASSE AU PHOQUE : ENTRE INFORMATION ET DÉSINFORMATION

respectées de façon globale. En effet, de par l'environnement étendu de cette activité, il est impossible de mener une enquête scientifique qui soit exhaustive. Aussi cela se traduit-il par un manque de continuité des preuves. Les enquêtes menées ne sont qu'un échantillonnage des pratiques à un moment et à un lieu donnés et non pas un portrait représentatif de la chasse dans son ensemble. Il est donc difficile de donner un chiffre général consistant sur le nombre d'abattages humains (EFSA 2007 : 51). Toujours est-il que globalement, les trois rapports insistent fortement sur l'importance d'une méthode efficace qui mène à une mort la plus rapide possible limitant ainsi les souffrances de l'animal. Ils mettent en exergue le fait que l'abattage en trois étapes, lorsqu'il est effectué correctement, permet une mort dénuée de cruauté. Selon l'EFSA, l'*hakapik* est la façon la moins cruelle et la plus rapide d'assommer un phoque – et souvent même plus efficace que les méthodes utilisées dans les abattoirs – mais le coup doit être donné de façon précise, sinon des souffrances peuvent survenir. L'utilisation des armes à feu est quant à elle tout aussi efficace et peut conduire à une mort immédiate, si le chasseur tire avec précision, dans des conditions – proximité de l'animal, stabilité du sol et déploiement du geste – qu'il juge convenables (EFSA 2007 : 40-45). Le rapport conclut que la chasse peut-être dépourvue de cruauté (*humane*) tout en exprimant une certaine réserve :

Many seals can be, and are, killed rapidly and effectively without causing avoidable pain, distress, fear and other forms of suffering, using a variety of methods that aim to destroy sensory brain functions. There is strong evidence that, in practice, effective killing does not always occur but the degree to which it does not happen has been difficult to assess, partly because of a lack of objective data and partly because of the genuine differences in interpretation of the available data (EFSA 2007 : 94).

Un rapport du groupe de travail des vétérinaires indépendants – neuf vétérinaires nord-américains et européens ayant non seulement de l'expérience, mais aussi un regard de spécialistes sur la chasse au phoque ainsi que la santé et le bien-être des mammifères marins<sup>3</sup> – a souligné que la chasse commerciale canadienne avait le potentiel d'être une chasse dénuée de cruauté. Si la dimension compétitive de la chasse peut engendrer des infractions et des pratiques douteuses, le rapport indique que l'amélioration de la surveillance et

---

<sup>3</sup>ANONYME, « The Independent Veterinarians' Working Group (IVWG) on the Canadian Harp Seal Hunt », Canadian Cooperative Wildlife Health Center, <<http://www.ccwhc.ca/ivwg.php>> (consulté le 15 octobre 2012).

de la formation des chasseurs peuvent au contraire rendre la chasse encore moins cruelle qu'elle ne l'est actuellement. Le texte se termine sur l'observation suivante : « *the Canadian harp seal hunt is professional and highly regulated by comparison with seal hunts in Greenland and the North Atlantic. It has the potential to serve as a model to improve humane practice and reduce seal suffering within the other hunts.* » Enfin, afin d'améliorer les pratiques, une série de recommandations ont été publiées qui ont servi de base aux modifications apportées au RMM, notamment en ce qui concerne la mise en place de la méthode d'abattage en trois étapes (IVWG 2007 : 23).

Pour finir, un dernier rapport publié en 2002 par deux vétérinaires, Pierre-Yves Daoust et Trent K. Bolinger, a rejoint les conclusions de l'EFSA en insistant sur l'importance de la vérification et de la saignée dans le processus d'abattage. Bien qu'il y puisse y avoir certaines infractions dues à la dimension compétitive de la chasse, elles ne sont en aucun cas représentatives des pratiques, la majorité des phoques observés pendant cette chasse ayant été tués en grande partie de façon non-cruelle (BOLINGER ET DAOUST, 2002 : 7). Lors d'un entretien en 2011, M. Daoust m'a par ailleurs confié avoir mené des observations entre 2005 et 2009 pour étudier les pratiques d'abattages et, selon lui, seulement 5 à 10% des phoques ne sont pas abattus de façon qui lui semble appropriée – ce qui est comparable à la proportion d'animaux qui ne sont pas abattus de manière instantanée dans les exploitations d'animaux sauvages ou domestiques.

Enfin, en ce qui concerne la surveillance et l'encadrement de la chasse, d'importants efforts ont été déployés pendant quelques années et surtout depuis 2010, selon M. Daoust. De la même façon, un biologiste de MPO m'a confié que la chasse au phoque est une industrie « bien contrôlée » au moyen de caméras, d'hélicoptères ainsi que d'observateurs sur 3% des bateaux de pêche, ce qu'il considère comme suffisant. (ANONYME, PMO : 2011).

Ainsi, le regard scientifique apporte un éclairage nouveau sur la chasse au phoque, peut-être moins tranché que les argumentaires des associations de protection des animaux et du gouvernement canadien mais plus impartial et documenté. Il faut aussi savoir que la plupart de ces études ont été menées avant les modifications apportées au RMM en 2009 et avant la *Déclaration Universelle sur le Prélèvement Ethique du Phoque*, dans laquelle, à l'initiative de l'Honorable Céline Hervieux-Payette, les communautés de chasseurs de phoque ont convenu que la chasse se ferait de façon éthique, dans le respect des animaux. Aussi des progrès ont-ils été faits comme me l'a souligné le biologiste de MPO selon lequel 95% des chasseurs respectent les règles dans le golfe du Saint Laurent. Finalement, si l'on confronte les faits scientifiques aux deux autres discours, on se rend compte que c'est le discours du gouvernement qui

## LA CHASSE AU PHOQUE : ENTRE INFORMATION ET DÉSINFORMATION

s'en rapproche le plus, même si ce dernier n'est pas sans faille. Le portrait dépeint par les groupes de protection des animaux est donc beaucoup plus sombre que la réalité. Même si la situation n'est pas parfaite, des efforts sont mis en place pour rendre la chasse moins cruelle, pour bien l'encadrer et pour sensibiliser les pêcheurs au respect des règles d'abattage, notamment à travers des ateliers d'information qui se sont multipliés au cours de ces dernières années et contribue à la professionnalisation de la chasse. En fait, lorsqu'on approfondit ces arguments, on se rend compte que la chasse au phoque se trouve non seulement au centre d'une opération de communication mais aussi d'une opération de désinformation et de manipulation importante, menée par les associations de protection des animaux, qui est très loin de la vérité.

Enfin, au-delà, du gouvernement, la rhétorique de ce dernier trouve une résonance dans l'opinion publique canadienne. Selon un sondage effectué en avril 2010 par *TNS Canadian Facts*, 62% des Canadiens sont en faveur de la chasse au phoque – commerciale ou inuit – dès lors qu'elle respecte le bien-être animal (NUNATSIAQ NEWS 2010).

### ***Manipulation et désinformation : où se cache la vérité ?***

Dans le cadre de cette joute que constitue le débat autour de la chasse au phoque, les informations contradictoires fusent et, avec elles, les accusations de manipulation et de désinformation. Cependant, lorsque l'on y regarde de plus près, il se trouve qu'il y a bel et bien une certaine distorsion de l'information qui a lieu, de la part des groupes de protection des animaux.

Si on m'a confié qu'IFAW et le gouvernement canadien utilisaient les mêmes données et que la différence majeure était une différence d'interprétation, on est en fait bien loin d'une simple divergence d'interprétation. Sous couvert de démarche scientifique, certaines associations de protection des animaux, et en particulier IFAW, sélectionnent l'information et l'agencent d'une certaine façon pour répondre à leur argumentation. C'est notamment le cas avec l'utilisation qui est faite du rapport de l'EFSA. Dans son analyse du « massacre des phoques dans la chasse commerciale canadienne », IFAW liste des citations prises dans le rapport de l'agence européenne : « *effective killing does not always occur* », « *during Canada's commercial seal hunt animals may suffer pain and distress, sealers do not often comply with the regulations* » (FINK 2009 : 7), mais le problème c'est que ces citations sont prises hors contexte et certaines vont à l'encontre des conclusions générales de ce rapport, que nous avons vues plus haut. De la même façon, l'organisation s'appuie sur l'article de Daoust et Bollinger en reprenant des éléments sortis de leur contexte : « *a large proportion (87% of the sealers (...)) failed to [check consciousness] before proceeding to hook or bleed the seal.* » Or ce qui est

donné ici comme une conclusion globale de la chasse au phoque ne concerne en réalité que quatre vidéos étudiées par les scientifiques. De même, lorsque IFAW note que « *a number of seals where conscious after being shot and that live seals were hooked with a boat hooked or gaff* », on assiste ici à une extrapolation de ce qui est vraiment dit dans l'article de Daoust et Bollinger, qui mentionne « l'événement occasionnel » d'un phoque accroché vivant (DAOUST et BOLLINGER 2002 : 7). En sélectionnant ainsi des informations ponctuelles, sorties de leur contexte qu'elle présente comme des conclusions générales, l'organisation manipule l'information pour attirer l'attention sur certaines pratiques douteuses qui met en danger le bien-être animal. Mais soit ces chiffres font l'objet d'une distorsion, soit on assiste à une généralisation à partir d'une information vague qu'elle exploite pour lui faire dire quelque chose qu'elle ne dit pas.

Les associations de protection des animaux n'ont toutefois pas le monopole de la manipulation des chiffres. En effet, beaucoup de controverses se tiennent autour d'un chiffre utilisé par le gouvernement canadien, selon lequel 98,5% des phoques seraient tués, conformément au MMR. Ceci est l'une des conclusions de Daoust et Bollinger qui disent que « cet article conclut que la grande majorité des phoques pris durant cette chasse (au mieux, 98 % dans les travaux décrits ici) sont tués d'une manière acceptable du point de vue du traitement des animaux » (2002 : 1). Il s'agit donc d'une extrapolation que de généraliser un chiffre résultant de l'observation des pratiques à un lieu et à un moment donnés à l'ensemble de la chasse. Le rapport de l'EFSA met en garde contre de tels raccourcis d'interprétation à partir d'un échantillon particulier : « *It is scientifically incorrect to conclude that 98% of the seals in either sample was killed humanely.* » (2007 : 57) Mais là encore on assiste à des manipulations en chaîne, car, à partir de ce démenti, on retrouve chez IFAW : « *the claim made by the Canadian government that 98% of seals are killed humanely is "scientifically incorrect".* » (IFAW 2009 : 7) Alors que l'EFSA remettait en cause la généralisation de ce chiffre, IFAW appliquait l'expression « *scientifically incorrect* » au chiffre. Si dans les faits, le sens n'est que très légèrement altéré, le poids d'un tel message est plus fort puisque l'on accuse le gouvernement canadien de mentir et de manipuler les chiffres.

L'EFSA reconnaît que l'on doit faire preuve de prudence lorsqu'on lit des données concernant la chasse au phoque, car la plupart des chiffres sont des observations ponctuelles qui n'ont en aucun cas valeur à être généralisées, car ils ne sont pas forcément représentatifs de la chasse. L'agence met aussi en garde face au parti pris de certaines études qui utilisent un échantillonnage sélectif qui va à l'encontre d'une démarche scientifique aléatoire (2007 : 54). Daoust met lui aussi en évidence les interprétations erronées de certains

groupes de protection des animaux : là où IFAW considère que, sur les 116 phoques observés, 24 étaient encore conscients après avoir été abattus, Daoust et Crook ne sont pas d'accord avec 11 d'entre eux. De même, des 10 cas où IFAW suggère que le phoque a été accroché vivant et des 3 cas où il a été écorché vif, le groupe de vétérinaires réfutent respectivement 7 et 3 des occurrences (2002 : 4). A partir de là, on aboutit à des chiffres et des conclusions qui se contredisent.

La désinformation concerne aussi les accusations formulées à l'encontre du gouvernement canadien. Attaqué sur sa gestion de la chasse, il constitue une cible continuellement diabolisée. Aussi lorsqu'il apporte un changement en 2009 au RMM en incluant trois des quatre recommandations spécifiques de l'IVWG, pour mettre en place un mode d'abattage moins cruel, en trois étapes, cela est qualifié de « changement minimal » et de « *tweak* » par IFAW, qui se concentre sur la seule recommandation non prise en compte (FINK 2009 : 11). Quoi qu'il fasse, le gouvernement subit donc les attaques partiales des groupes « animalistes » qui, à grands coups de désinformations, peignent de lui une image biaisée et déformée.

Enfin, la manipulation passe aussi par les images diffusées. L'un des exemples les plus flagrants et l'utilisation de blanchons dans les campagnes anti-chasse au phoque. Le grand public a l'image du bébé phoque comme étant cet animal blanc qu'est le blanchon et que l'on retrouve sur beaucoup d'affiches et dans de nombreux fascicules. Or la chasse au blanchon est interdite depuis 1987. Plus importante encore, est la manipulation des images vidéos. Dans le reportage diffusé en 2007 sur RDI « Phoque, le film », le réalisateur Raoul Jomphe montre Rebecca Aldworth de la *US Humane Society* filmer un phoque mal abattu par des chasseurs et laissé conscient sur la glace. Lorsqu'elle parle devant la caméra pour faire le réquisitoire de la chasse au phoque, l'animal blessé tombe à l'eau et est repêché par ses assistants qui le laissent conscient pendant 40 minutes, le temps d'une séance photo. On ne peut ici que voir l'ironie de cette séquence qui soi-disant dénonce le traitement cruel infligé aux phoques par les chasseurs.

Ce ne sont donc pas uniquement les chiffres et les informations qui font l'objet d'une manipulation à des fins de désinformation mais aussi les observations et les images. Sous couvert de démarche scientifique, certaines associations mettent en place une véritable distorsion de l'information afin de nourrir leur opération de communication. Elles utilisent ainsi le discours scientifique pour se donner une légitimité ainsi que pour conférer à leurs propos une base « solide » qui convaincra le public en faveur d'une abolition de la chasse au phoque, tout en incluant des images manipulées ou non représentatives des pratiques courantes. En effet, comme de nombreux interlocuteurs l'ont souligné, il y a chaque année des infractions dans les

méthodes d'abattage, c'est un fait, mais il suffit d'une seule vidéo de la part des groupes animalistes pour qu'elle soit diffusée et que le public ait l'impression que c'est ce qu'il se passe de façon globale.

En fait, si l'argumentaire de ces groupes se grippe au milieu de contradictions et de propos erronés, c'est que son moteur n'est pas factuel ou scientifique. Au contraire, ce qui sous-tend leur stratégie c'est un sentimentalisme exacerbé. En plus des photos sanglantes de phoques tués sur la banquise, utilisées pour choquer le public et les rallier à leur cause, on remarque une stratégie similaire lorsque l'on analyse le discours. Par exemple, dans la lettre qu'elle a envoyée à Stephen Harper en 2006, pour l'appeler à mettre un terme à la chasse au phoque, le but de Brigitte Bardot est de provoquer une certaine empathie grâce à l'utilisation du vocabulaire cru de la violence :

Ce massacre écœure tout le monde et nous sommes en droit de le dénoncer... nous avons même le droit de dénoncer ce génocide animal (...). Le Canada ne doit pas continuer à perpétrer ces crimes contre l'animalité (...). Nous verrons donc, cette année encore des criminels courir sur la banquise pour massacrer des êtres sans défense, écraser le crâne de jeunes phoques à coups de gourdin, transformer la banquise immaculée en une mer de sang jonchée de cadavres de milliers de phoques abandonnés à pourrir à l'air libre (BARDOT 2006 : 14).

Elle va même plus loin en assimilant les chasseurs à des meurtriers et la chasse à un génocide. Aucune preuve scientifique ne vient étayer cet argumentaire. Elle joue sur la corde sensible du public en présentant les phoques comme des êtres humains. La Fondation va parfois plus loin et on assiste aussi à une instrumentalisation du sentimentalisme à travers des images comme celle où un phoque assomme un bébé humain sur la banquise. Du côté d'IFAW, on remarque la même chose lorsqu'ils décrivent le déroulement de la chasse au phoque :

Frightened seals are beaten with spiked clubs (...) on their muzzle, face and neck, crying out helplessly in attempt to defend themselves. Live and conscious seal pups are impaled through the face or eyes with sharpened steel hooks, then dragged along the ice or hauled aboard boats (FINK 2009 : 6).

La stratégie est donc d'intégrer à leur argumentaire des descriptions visuelles chocs qui insistent sur les « émotions » des bêtes et qui sont souvent amplifiées et même en contradiction avec les faits, dans un combat présenté

comme éthique et moral. Cependant, la question que beaucoup de défenseurs de la chasse au phoque se posent est la suivante : pourquoi tant d'emphase sur la chasse au phoque ? Il s'agit d'une activité de chasse comme une autre et le mode d'abattage est similaire à ce qu'il se passe dans les abattoirs ou au cours d'une chasse au gibier. Comme le suggèrent Pierre-Yves Daoust ainsi que l'EFSA, les cas où l'animal n'est pas abattu dans des conditions dépourvues de cruauté, sont à peu près dans les mêmes proportions – de 4 à 6,6% des bêtes sont mal assommées dans les abattoirs américains (2007 : 36). Peut-être l'image du phoque est-elle esthétiquement plus vendeuse que celle d'un autre animal. Elle constitue pour les associations de défense des animaux une poule aux œufs d'or, un filon extrêmement riche pour « sensibiliser » les gens et ainsi lever des fonds de grande ampleur. Au moyen d'une machine médiatique qui, au fil des années, est devenue très bien huilée, elles disposent ainsi, grâce à la chasse au phoque, d'une source de financement stable et solide.

Enfin, lorsque l'on confronte les deux argumentaires pro- et anti-chasse, on se rend compte qu'il y a du jeu sur un point en particulier : la dimension socio économique de la chasse. Parfois rapidement éliminé, cet argument est pourtant décisif dans le débat. Si cette activité ne représente à l'échelle de l'économie canadienne qu'une petite proportion des exportations, elle constitue néanmoins pour les communautés côtières du Golfe du Saint Laurent, de Terre-Neuve et de Labrador une source de revenu non négligeable. IFAW se complait à souligner que cette activité est négligeable pour les pêcheurs – en prenant le chiffre le plus bas, 5 à 10% de leur revenu – et qu'elle pourrait facilement être remplacée par une autre. Pourtant, la majorité de mes interlocuteurs a souligné l'importance de la chasse au phoque dans des communautés où les perspectives d'emploi de ne sont pas très nombreuses. Si le revenu issu de la chasse fluctue d'une année sur l'autre, cette activité fait partie d'une mosaïque d'activités et le peu d'argent que les pêcheurs peuvent en tirer – environ plusieurs milliers de dollars par an – constitue une somme non-négligeable qui leur permet de subvenir à leurs besoins. En 2006, sur le Front, parmi les 148 communautés vivant de la chasse au phoque, 19 communautés en tiraient 9 à 35 % de leur revenu annuel (NEWFOUNDLAND AND LABRADOR STATISTICS AGENCY 2006 : 1). Par ailleurs, en plus des emplois directs qu'elle procure à une période de l'année où l'emploi est au plus bas, la chasse au phoque a d'importantes retombées secondaires pour les différentes communautés littorales – que ce soit dans le Golfe du Saint Laurent ou bien à Terre Neuve et Labrador notamment – à travers les usines de traitement des peaux, qui embauchent plusieurs dizaines de personnes dans chaque communauté et fait vivre autour d'elle tout une économie.

De plus, les associations de protection des animaux soulignent la non-viabilité de l'industrie, mais c'est assez « malhonnête », comme le suggère M.



Daoust, dans la mesure où ce sont elles qui sont à l'origine du règlement européen interdisant les produits du phoque et qui ont ainsi provoqué la fermeture de leurs marchés. Confrontée à un stigmate négatif qu'elle essaie de surmonter, l'industrie a du mal à attirer des investissements qui pourrait contribuer à sa diversification et à son dynamisme. Dépeints comme des meurtriers sanguinaires qui n'ont aucun respect pour les animaux, les chasseurs pâtissent d'une image qui est aux antipodes de ce qu'ils sont en réalité, et on attire l'attention sur des « pauvres » phoques sans se préoccuper de la survie des chasseurs et avec eux des communautés côtières.

Pour finir, les grands oubliés du débat sont les autochtones. Si l'interdiction adoptée par l'Union Européenne prévoit une exemption pour la chasse traditionnelle des Inuits, que les associations de défense des animaux ne cessent de mettre en avant, ces derniers n'en ressentent pas moins des effets négatifs accrus. Faisant partie intégrante non seulement de leur culture mais aussi de leur mode de vie, la chasse au phoque véhicule un double attachement pour les populations Inuit du Canada. Cependant, avec l'interdiction de la chasse commerciale et toute la controverse qui l'entoure, c'est aussi leur activité artisanale qui est en péril, la plupart des pays concernés ne retenant que l'interdiction et oblitérant l'exemption (HERVIEUX-PAYETTE : 2011). Victime collatérale de toute la publicité négative engendrée par cette joute rhétorique, la chasse inuite, et l'activité économique qui en dépend est plus que menacée.

Finalement, nourrie par l'éclairage médiatique des associations de protection des animaux, la chasse au phoque est aux prises avec une vaste opération de désinformation qui cherche à la démanteler et joue avec les faits et les données scientifiques. Comme toute chasse, elle n'a pas lieu avec un degré zéro de cruauté, et des infractions surviennent. Cependant, les organismes de protection des animaux concentrent leur attention exclusivement sur celle-ci tout en jouant avec l'absence de données et certains chiffres imprécis. Plus qu'un combat éthique, il s'agit presque d'une véritable lutte idéologique, soutenue par des valeurs que l'on pourrait apparenter à une croyance religieuse. En effet, en mettant en avant le sentimentalisme lié à l'image « mignonne » que renvoie un bébé phoque, ces groupes mènent une véritable croisade qui jouent avec la corde sensible du public et dénoncent une cruauté sanguinaire qui finalement n'existe pas dans les faits. Leur discours offre ainsi une lentille déformante qui occulte les réalités socio-économiques de la chasse ainsi que l'encadrement et la gestion qui en sont faits, par le gouvernement. Malgré la riposte du gouvernement canadien, les moyens dont ce dernier dispose son moindre et sa stratégie moins ancrée dans les esprits, pour être performante. Si l'industrie du phoque n'est pas rentable, on ne peut pas en dire autant de l'animal lui-même, qui permet aux groupes « animalistes » d'amasser

## LA CHASSE AU PHOQUE : ENTRE INFORMATION ET DÉSINFORMATION

d'importants fonds à travers de nombreuses opérations de communication qui viennent ainsi nourrir la machine de désinformation et leur assure des moyens considérables et durables pour non seulement continuer d'exister mais gagner en ampleur et en influence.

### Bibliographie

- ANONYME, « Most Canadians back seal hunt: poll », Nunatsiaq Online, <[http://www.nunatsiaqonline.ca/stories/article/210610\\_most\\_canadians\\_back\\_seal\\_hunt\\_poll/](http://www.nunatsiaqonline.ca/stories/article/210610_most_canadians_back_seal_hunt_poll/)> (consulté le 18 octobre 2012).
- BARDOT, Brigitte (2006), « Stephen Harper reste sourd à nos demandes » in *L'Info Journal*, n° 56, Paris, Fondation Brigitte Bardot.
- DAOUST, Pierre-Yves et al (2002), « Animal welfare and the harp seal hunt in Atlantic Canada » in *Canadian Veterinary Journal*, vol 43, 687-694.
- EUROPEAN FOOD SAFETY AUTHORITY (2007), « Animal Welfare aspects of the killing and skinning of seals », in *EFSA Journal*, n°610, EFSA.
- FINK, Sheryl (2009), *Canada's Commercial Seal Slaughter 2009*, Yarmouth Port, United States, International Fund for Animal Welfare.
- HAMMILL, M.O. et al (2010), *Estimating Abundance of Northwest Atlantic Harp Seals, Examining the Impact of Density Dependence*, Ottawa, Gouvernement du Canada.
- HERVIEUX-PAYETTE et al (2009), *Déclaration Universelle sur le Prélèvement Éthique du Phoque*, [www.phoque.org](http://www.phoque.org).
- JOMPHE, Raoul (2007), *Phoque, le film*.
- MINISTERE DE LA JUSTICE (2011), *Règlement sur les mammifères marins*, Ottawa, gouvernement du Canada, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-93-56/index.html>.
- PRAXIS (2005), *Compte rendu du colloque de 2005 sur les phoques*, Ottawa, Gouvernement du Canada.
- PECHES ET OCEANS (2011), *Les Phoques et la chasse au phoque au Canada*, Ottawa, gouvernement du Canada, <http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/seal-phoque/index-fra.htm>.

PECHES ET OCEANS (2010), *Plan 2011-2015 de gestion intégrée de la chasse au phoque de l'Atlantique*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/seal-phoque/reports-rapports/mgtplan-planges20112015/mgtplan-planges20112015-fra.htm>.

SMITH, Bruce (2005), *Improving Humane Practice in the Canadian Harp Seal Hunt*, Independent Veterinarians' Working Group, <http://www.ivwgonline.org/>.

### **Entretiens**

Entretien avec Sheryl Fink, chargée de recherche et de projet à l'International Fund for Animal Welfare, 26 mai 2011.

Entretien avec Jean-Yves Daoust, Professor Anatomic Pathology and Wildlife Pathology, à l'Université de l'Île du Prince Édouard, 31 mai 2011.

Entretien avec Sarah King, Coordinatrice de la campagne sur les océans à Greenpeace, 1<sup>er</sup> juin 2011.

Entretien avec un scientifique de Pêches et Océans, 1<sup>er</sup> juin 2011.

Entretien avec l'Honorable Céline Hervieux-Payette, Sénatrice, 2 juin 2011.

Entretien avec David Barry, Seals and Sealing Network Coordinator au Canadian Fur Institute, 2 juin 2011.

Entretien avec Christophe Marie, Directeur du Bureau de la protection animale à la Fondation Brigitte Bardot, 3 juin 2011.

Entretien avec Denis Longuépée, Président des chasseurs de phoque des Îles de la Madeleine, 6 juin 2011.